

MAIRIE D'AURADÉ

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 29 JUILLET 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 29 juillet 2015 à 20h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames BAYLAC Jacqueline, CASTAING Anne-Marie, COASSIN Sylvie, LAVAUD Laurence, REY Hélène.

Messieurs CASONATO Lilian, CASTAING Philippe, CLOS Gérard, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, SERVAT Jean-Claude.

Absents Excusés :

Monsieur Alexandre POLIANI (procuration à M. Francis LARROQUE)

Messieurs Pascal COSTANZO et David POMIES

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Pierre LOUBENS est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

Ordre du Jour :

- Décision modificative N°1 Commune (subvention)
- Décision modificative N°1 CCAS
- Points travaux : Mairie, Boulodrome, Toiture, Presbytère
- Ecole : Préparation de la rentrée
- Questions diverses

1- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 COMMUNE (SUBVENTION)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention supplémentaire à l'association « les Boules Auradéennes ». De ce fait, il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'augmenter le compte 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privés » pour un montant de 1000€. A contrario, le compte 022 « dépenses imprévus de fonctionnement » sera diminué d'autant.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que cette subvention va permettre à l'association de développer un club sportif.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Unanimité : 7

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote la décision modificative comme cité ci-dessus.

2- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour le budget du CCAS. En effet, lors de l'édition du budget, la nomenclature choisie ne correspondait pas au CCAS. De ce fait, afin de régulariser des écritures, il faut réaliser un transfert de compte :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
6561-4 : Secours d'urgence		1000€
6713-4 : Secours et dots	1000€	

Madame Baylac, Présidente soumet l'assemblée au vote :

Pour : 5

Abstention : 0

Contre : 0

Unanimité : 3

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, vote la décision modificative comme cité ci-dessus.

3- POINTS TRAVAUX : Mairie, Boulodrome, Toiture presbytère

- **Mairie** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération a dû être rattachée au dernier Conseil Municipal afin de pouvoir mandater rapidement la facture de l'entreprise ROTGE BATIMENT. Cette délibération concerne le lot N°2 charpente/couverture/zinguerie pour la fourniture et la pose d'une barrière anti-thermite. Cet avenant augmente le marché initial d'un montant de 336.53€ HT, représentant une augmentation de 1.39%. Il précise que la facture a été mandatée.

De plus, concernant les travaux de la Mairie, un devis pour le remplacement des voliges bois sur volées de toit et lambris bois sur porches par du PVC gris anthracite a été demandé à l'entreprise ROTGE.

Ce devis s'élève à 1968.78€ TTC. Monsieur le Maire souhaite savoir s'il convient ou pas de remplacer le bois par le PVC ? Madame COASSIN trouve que cela est excessif sachant qu'il faudra en plus modifier le lot peinture car il est prévu dans ce lot la peinture des voliges et du lambris. Après calcul, le remplacement par

du PVC a un coût trop important. L'assemblée décide de ne pas modifier le lot n°2, et de laisser les voliges et lambris en bois.

- **Boulodrome** : Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une réunion avec le service ADS de la CCGT a eu lieu. Il précise qu'il manque plusieurs pièces afin de compléter le dossier de permis de construire pour l'extension du boulodrome. Une demande de subvention DETR a été faite auprès de Monsieur le Préfet. Ce dossier a été envoyé mi-juillet.
Monsieur KALUZA va être contacté afin qu'il nous fournisse les pièces manquantes dès le retour de congé.
- **Toiture Presbytère** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un courrier a été adressé à toutes les entreprises qui avaient déjà effectué un devis concernant les travaux de réfection de la toiture du presbytère. Les entreprises ont jusqu'au 10 septembre pour répondre. Le 15 septembre, le marché sera attribué après étude des devis reçus.
- **Chemin du Crabet** : Monsieur le Maire rappelle que la tranchée et l'enfouissement du réseau est finit au chemin du Crabet. Il reste désormais à effectuer les travaux de raccordement.
Il précise que la Commune a reçu un devis du SDEG pour l'éclairage public sur ce chemin. Ces travaux s'élève à 58 750.02€ HT dont 41 125.01€ HT à la charge de la Commune. Monsieur le Maire précise que ce devis sera présenté au prochain Conseil Municipal.
Monsieur CLOS informe l'assemblée que le regard devant la propriété de Monsieur SERREE est trop petit. De ce fait, il demande s'il est possible de le remplacer. Monsieur le Maire précise que le remplacement de l'avaloir ne changera rien. Il y a le même problème devant chez Monsieur BOUAS qui souhaiterait aussi que l'avaloir soit modifié. Monsieur le Maire propose de demander au service technique (Monsieur LABORIE) d'étudier cette demande.

4- ECOLE

- Monsieur SEVAT demande s'il est possible de changer l'ordinateur de la Directrice et de leur acheter un deuxième vidéoprojecteur. Il présente les deux devis effectués pour ces achats :
 - Remplacement d'un ordinateur : 737.88€ TTC
 - Achat d'un vidéoprojecteur : 543.48€ TTC

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis concernant le remplacement de l'ordinateur. Mais pour le vidéoprojecteur, la Mairie mettra à disposition de l'école son vidéoprojecteur.

- Monsieur le Maire informe le Conseil de l'achat de panneaux de lièges installés par le Service technique, suite à la demande des institutrices.
- Monsieur SERVAT demande de faire un point sur les travaux nécessaires dans la salle de garderie (restauration du mur) mais aussi de la salle de restauration (mise en place de faïence)
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion va avoir lieu le 28 août, en présence de Mme CANTON, Directrice du service jeunesse et sport. En effet, la Commune aurait l'obligation de déclarer l'accueil périscolaire (garderie). Sachant que la compétence va être transférée à la CCGT au 1^{er} juillet 2016. A la suite de cette réunion, un point sera fait avec le Conseil Municipal.
- Monsieur SERVAT précise que l'école a demandé un changement d'emploi du temps pour la rentrée prochaine. Que cet emploi du temps prévoyait des TAP le mardi et vendredi de 15h00 à 16h30. Mais celui-ci a été refusé car l'école n'avait pas effectué de PEDT. Du coup, le PEDT courant juillet et envoyé au rectorat.

La décision ne sera rendue que fin août.

- TAP : Pour la rentrée scolaire, les TAP musique, sport, espagnol et ruralité passeront de 1h30 à 1h00 avec un seul groupe par semaine. Mais il devra être fait un rappel aux institutrices pour qu'elles laissent sortir à l'heure les enfants pour ne pas prendre de retard.

5- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un groupement de commande pour le marché de l'électricité à été mis en place avec le SDEG. Aujourd'hui, le syndicat propose aux communes membres du groupement la possibilité de choisir d'alimenter tout ou partie des sites de consommation par une électricité produite à 100% à partir d'une source renouvelable et dont l'origine est attestée par des certificats

Le surcoût de cette garantie est de l'ordre de 1 à 2€/MWh.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cette proposition.

A part Monsieur LOUBENS qui est contre cette proposition, le reste du Conseil Municipal est favorable à ce projet.

Séance levée à 23h00